

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 14

Procuration 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

**Ont donné procuration :**

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-74 Convention relative aux dispositifs itinérants du Quai des Savoirs***Exposé*

Monsieur le Maire expose informe le Conseil Municipal que Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des acteurs jeunes, Toulouse Métropole a développé des projets d'animations sur les thèmes abordés par le Quai des Savoirs, établissement de la Direction de la culture scientifique technique et industrielle de Toulouse Métropole. Ce dernier s'engage, en fonction du diagnostic établi avec la structure, à favoriser ces projets notamment par le biais de prêts de matériels pédagogiques et scientifiques.

Il a ainsi été convenu que la salle des Fêtes de Flourens, accueillerait les dispositifs itinérants du Quai des Petits pour leur présentation au public et favoriser la libre exploration et la découverte d'expériences scientifiques adaptées aux enfants de 2 à 7 ans.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités du prêt des dispositifs itinérants du Quai des Petits par le Quai des Savoirs en vue de leur présentation au public par l'Emprunteur du 29 décembre 2023 au 15 janvier 2024 à la salle des fêtes de Flourens.

La présente convention annexée, a pour objectifs de définir les modalités de ce contrat de prêt.

*Décision*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,


La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
